



Département de la Gironde  
Canton de Créon

# REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE POMPIGNAC

Conseil Municipal  
Séance du 3 mars 2022

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 24 février 2022

DATE D’AFFICHAGE : 24 février 2022

L’an deux mille vingt deux et le trois du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle Maurice DEJEAN,

## PRÉSENTS : 22

M. DESTRUEL Philippe - M. SEBIE Gérard – Mme Hélène LE ROUX (à partir de 19h57) - M. DARRACQ Lionel - Mme JUGE Françoise - M. COUP Francis - Mme GALLIAT Martine – M. ROINE David - M. CHERON Christophe - Mme MAIROT Isabelle - M. ROBAIN Jérôme (à partir de 19h18) - M. DARTENSET David - Mme BARBERY Valérie - M. KANCEL Gilles - Mme BRELEUR Tracy – M. VIDAL Loïc - Mme LEBRUN Catherine - M. AKONO Félix - M. JOUANNAUD Raphael - Mme BONJOUR Fabienne – M. GUILLAUME Alain – M. LATASTE Jean-Louis

## ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

## ABSENTS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAIROT Isabelle

## OBJET DE LA DELIBERATION

Vote du budget annexe assainissement M49 au titre de l'exercice 2022  
(15/ 03-03-2022)

Monsieur DESTRUEL présente le projet du budget primitif du budget annexe Assainissement M49 au titre de l’année 2022 par chapitre et par opération pour les sections d’exploitation et d’investissement.

## I - Vote de la section D’EXPLOITATION PAR chapitre du budget primitif 2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49

### DEPENSES D’EXPLOITATION (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	1 700,00 €
66	Charges financières	48 520,95 €
68	Dotations aux prov et dépréciations	18 600,00 €
023	Virement à la section d’investissement	11 042,93 €
042	Opérations d’ordre de transfert entre sections	147 000,00 €

D002 Déficit de Fonctionnement reporté 4 937,12 €

Total des dépenses de la section d’exploitation 231 801,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d’adopter, chapitre par chapitre, les dépenses d’exploitation du budget primitif du budget annexe Assainissement M49 au titre de l’année 2022

### RECETTES D’EXPLOITATION (EN EUROS)

Chapitre	Libellé	Vote
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	191 000,00 €
74	Subventions d’exploitation	15 749,00 €
042	Opérations d’ordre de transfert entre sections	25 042,00 €

Total des recettes de la section d’exploitation 231 801,00 €

Publiée/affichée le :

07 MARS 2022

1  
Accusé de réception en préfecture  
033-213303308-20220303-15\_03\_03\_2022-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2022  
Date de réception préfecture : 07/03/2022

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes d'exploitation du budget primitif du budget annexe Assainissement M49 au titre de l'année 2022.

**II - Vote de la section d'investissement par opération D'EQUIPEMENT ET PAR chapitre du budget primitif 2022 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)**

Chapitre		
21	Extension réseau	195 803,77 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 052,00 €
041	Opérations patrimoniales	
<b>Remboursement du capital d'emprunt (article 1641)</b>		<b>104 000,00 €</b>
<b>Restes à réaliser de 2021</b>		<b>239 214,28 €</b>
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>635 070,05 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, programme par programme et chapitre par chapitre, les dépenses d'investissement du budget primitif du budget annexe Assainissement M49 au titre de l'année 2022 telles que présentées ci-dessus.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)**

Libellé		Vote
27	Autres immobilisations financières	71 000,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	11 042,93 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	218 000,00 €
<b>Solde d'exécution reporté R001</b>		<b>236 404,12 €</b>
<b>Restes à réaliser de 2021</b>		<b>98 623,00 €</b>
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>635 070,05 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, chapitre par chapitre, les recettes d'investissement du budget primitif annexe Assainissement M49 au titre de l'année 2022 telles que présentées ci-dessus.

**Le Conseil Municipal,**

VU les articles L.2122-21, L.1612-1 à L.1612-20, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M49

VU l'avis de la Commission Finances, Achat public, intercommunalités et Moyens Généraux en date du 22 février 2022 ;

**CONSIDERANT** que le budget annexe Assainissement de la commune est proposé par l'ordonnateur et voté par le Conseil municipal,

**CONSIDERANT** qu'il est procédé au vote chapitre par chapitre en section d'exploitation et programme par programme, chapitre par chapitre en section d'investissement,

**CONSIDERANT** que le budget annexe Assainissement de la commune pour l'exercice 2022 s'équilibre comme suit :

- Section d'exploitation : 231 801,00 €
- Section d'investissement : 635 070,05 €

**CONSIDERANT** que par cet acte, le mandataire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Publiée/affichée le :

**07 MARS 2022**

2

Accusé de réception en préfecture 033-213303308-20220303-15_03_03_2022-DE Date de télétransmission : 07/03/2022 Date de réception préfecture : 07/03/2022
--

**D'ADOPTER.** Le Budget Annexe Assainissement M49 au titre de l'exercice 2022 tel que proposé ci-dessus.

**VOTE :**

**Pour : 22** (*Madame le Maire ne participe pas aux débats ni au vote*)

**Contre :**

**Abstentions :**

**Adopté à l'unanimité**

*Est certifié le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Le Premier Adjoint,  
Philippe DESTRUEL



Publiée/affichée le :

**07 MARS 2022**

3  
Accusé de réception en préfecture  
033-213303308-20220303-15\_03\_03\_2022-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2022  
Date de réception préfecture : 07/03/2022